

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 2 octobre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 140 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelynne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Jean-luc BENNAHMIAS représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Philippe CAMILLIERI représenté par Roland GIBERTI - Gérard CHENOZ représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DI MECO représenté par Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON représentée par Martine GOELZER - Mourad KAHOUl représenté par Paul HUBAC - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Christophe MASSE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean-Louis MOULINS représenté par Marie-Louise LOTA - Gilles PAGLIUCA représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Maxime TOMMASINI représenté par Mireille BALOCCO - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 001-1537/09/CC

**■ Contrat de concession du Parc de stationnement Estienne d'Orves Approbation de l'avenant n° 5 relatif au transfert du contrat à la société par actions simplifiée Massilia Park
DITRA 09/3602/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

En application de l'article L5215-20, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'est substituée à la commune de Marseille dans l'exercice de la compétence parcs de stationnement.

Afin d'exercer pleinement cette compétence, la Ville de Marseille a transféré par délibération n° 02/1288/EHCV du 16 décembre 2002 les biens, droits et obligations relatifs aux parkings concédés. Par délibération n° FAG 16/356/CC, le Conseil de Communauté du 20 décembre 2002 a approuvé ces transferts et notamment celui relatif au contrat de concession n° 87/042 – parking Estienne d'Orves, conclue entre la Ville de Marseille et la Société d'Exploitation des Entreprises Gagneraud Père et Fils, du 23 février 1987 et ses quatre avenants.

Depuis deux ans, la société Gagneraud Père et Fils a développé son activité de gestion de parkings au travers de participation à la Société Marseillaise de Stationnement avec le groupe Q-Park pour l'exploitation des parkings Arvieux et Espercieux et le développement d'opérations de construction et d'exploitation de parkings comme « Puget » et « Louvain ».

Ainsi, pour des raisons de bonne gestion, l'entreprise Gagneraud Père et Fils a demandé à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, par lettre du 19 mai 2009, d'accepter le transfert du contrat de concession N° 87/042 – Parking Estienne d'Orves et ses quatre avenants, à la société par actions simplifiée créée le 20 novembre 2008, Massilia Park, dont Gagneraud est actionnaire à 100%.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération de la Ville de Marseille n° 02/1288/EHVC du 16 décembre 2002, relative au transfert à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole des biens, droits et obligations nécessaires à l'exercice de la compétence « parking en ouvrage concédés » ;
- La délibération de Conseil de Communauté n° FAG 16/356 du 20 décembre 2002 approuvant le transfert des droits et obligations nécessaires à l'exercice de la compétence « Parkings en ouvrage concédés » ;
- Le contrat de concession n° 87/042 du 23 février 1987 – Parc de stationnement du Cours d'Estienne d'Orves et ses quatre avenants ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la société Gagneraud Père et Fils a développé son activité parkings à Marseille depuis deux ans ;
- Que pour des raisons de bonne gestion, la société Gagneraud Père et Fils a demandé par lettre recommandée à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole du 19 mai 2009, le transfert du contrat de concession n° 87/042 – Parking Estienne d'Orves, à la société par actions simplifiée Massilia Park, dont elle est actionnaire à 100 %.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n° 5 ci-annexé au contrat de concession du parking Estienne d'Orves n° 87/042 du 23 février 1987 – Société Gagneraud Père et Fils, relatif au transfert du dit contrat et de ses quatre avenants, à la société par actions simplifiée Massilia Park.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Parcs de
Stationnements Communautaires

Gérard CHENOZ

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI